



## « On ne battra pas en retraite ! » n°9

Le journal de la mobilisation à la Ville de Paris (Jeudi 16 mars 2023)



## Tous.tes devant l'Assemblée nationale aujourd'hui !

Manifestations, grèves et blocages se multiplient.

Pour gagner, il faut y aller tous.tes ensemble.

Par la grève, la manifestation, la participation de chacun.e d'entre nous est indispensable.

9h30 : **Assemblée Générale** Salle du Conseil Mairie du 20eme 3eme étage

**12h30 : Rassemblement intersyndical devant l'Assemblée nationale**

14h : Place de la Sorbonne

**Manifestation** des universités jusqu'à l'Assemblée nationale

### Soutenons nos collègues de la propreté !

Des salarié.es du privé et des agent.es de la ville de la filière du traitement des déchets sont en grève reconductible contre la réforme des retraites

De nombreuses personnes viennent soutenir les piquets de grève ;  
enseignant.es, étudiant.es, cheminot.es, agent.es de la Ville...

### N'hésitez pas à passer sur un des sites !

#### Incinérateurs

Issy-les-Moulineaux – 107 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux  
passer entre 6h et 20h

Saint-Ouen – 20 quai de Seine – 93400 Saint-Ouen

Ivry-sur-Seine – 43 rue Bruneseau – 75013 Paris passer entre 6h et 20h

#### Garage privé

Pizzorno – 30 rue Berthie Albrecht – 94400 Vitry-sur-Seine

Important d'y aller tout le temps – menace de casser la grève avec des ouvriers d'autres sites

#### Garages régie

Clichy – 25 rue Rouget de l'Isle – 92110 Clichy Rdv 12h30 – 18h30

Aubervilliers – 33 rue du Port – 93300 Aubervilliers Rdv 5h – 9h

Romainville – 34 rue Gaston Roussel – 93230 Romainville Rdv 5h – 9h

Ivry-sur-Seine – 37 rue Victor Hugo – 94200 Ivry-sur-Seine Rdv 5h – 9h et 13h – 17h

Paris 13 – 39 rue Bruneseau – 75013 Paris Rdv 5h – 9h et 16h – 20h

**Droit de participer à plusieurs Assemblées Générales sur heures d'information syndicale (sur temps de travail).**

**Des préavis de grève sont déposés pour tous les jours de mars. Pas d'obligation de se déclarer gréviste avant la grève.**

**Étalement sur plusieurs mois des retraits de salaire (pas plus de 2 jours par mois).**